

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 mars 2024

RELATIF À L'ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE DE LA SÛRETÉ NUCLÉAIRE ET
DE LA RADIOPROTECTION POUR RÉPONDRE AU DÉFI DE LA RELANCE DE LA
FILIÈRE NUCLÉAIRE - (N° 2197)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD458

présenté par

M. Armand, rapporteur pour avis au nom de la commission des affaires économiques

ARTICLE 17 TER

À l'alinéa 2, supprimer les mots :

« du respect ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.